



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépendance

Question écrite n° 35001

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la réforme de la tarification des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD). Le décret n° 99-316 du 26 avril 1999 relatif aux modalités de tarification et de financement des EHPAD apparaît d'une complexité considérable, bien loin des contraintes et des réalités de la pratique de la prise en charge, avec notamment la mise en place de treize prix de journée différents. Cette réforme est génératrice d'inquiétude, d'insécurité et d'incertitude tant pour les personnes âgées que pour les EHPAD. Il lui demande dans quelles conditions elle compte l'appliquer et quelles mesures elle entend prendre pour limiter ces craintes.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35001

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5459